

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'organisation de nos formations

Objectif :

Cette procédure vise à garantir l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre des formations proposées par notre organisme, dans le respect des exigences du référentiel QUALIOPi et de la législation en vigueur. Elle décrit les actions mises en place pour assurer un parcours de formation accessible, équitable et adapté à chaque personne.

1. Engagement de l'organisme de formation

L'organisme de formation FORMATIONS BY FITECO s'engage à offrir un environnement inclusif et à faciliter l'accès aux formations pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. La politique d'inclusion est inscrite dans nos engagements et vise à :

- Identifier les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- Adapter les modalités de formation en fonction de ces besoins ;
- Garantir l'égalité d'accès et de réussite dans les formations proposées.

2. Information et Sensibilisation

2.1. Information sur l'accessibilité des formations

Avant l'inscription, les candidats sont informés de l'accessibilité des formations, des équipements et des aménagements possibles. Cette information est disponible sur notre site internet et dans nos supports de communication et notamment nos programmes de formation.

2.2. Sensibilisation du personnel

Un programme de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap est organisé pour tous les membres de l'équipe pédagogique et administrative. Cette formation comprend des modules sur :

- Les différents types de handicaps ;
- L'importance de l'accueil inclusif ;
- Les pratiques et comportements à adopter pour garantir une expérience positive aux apprenants.

3. Recueil des besoins des personnes en situation de handicap

3.1. Identification des besoins spécifiques

Lors de l'inscription à la formation, et notamment lors de l'entretien de cadrage l'équipe cherche à identifier les besoins spécifiques en termes d'aménagement et/ou de modalités. L'objectif est de recenser les types de handicap et les aménagements nécessaires pour leur participation aux formations.

3.2. Confidentialité et respect de la personne

Toutes les informations recueillies sont traitées de manière confidentielle, en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD). Le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes est une priorité.

4. Adaptation des modalités de formation

4.1. Aménagement des locaux et de l'environnement

Les locaux de formation doivent être accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap (accès PMR, signalétique claire, équipements spécifiques). Si les locaux ne permettent pas une accessibilité totale, des solutions alternatives (formation à distance, locaux adaptés) sont proposées.

A ce jour, les formations sont réalisées à 100% chez nos clients (intra).

4.2. Aménagements pédagogiques

Des ajustements pédagogiques peuvent être mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants :

- Temps supplémentaires pour les examens et évaluations ;
- Fourniture de supports de cours adaptés (audio, versions numériques accessibles) ;
- Utilisation de technologies d'assistance (logiciels de lecture, synthèses vocales, etc.) ;
- Adaptation des méthodes pédagogiques : formations en petits groupes, tutorat personnalisé, etc.

4.3. Aménagements techniques

En fonction des besoins identifiés, des aménagements techniques peuvent être réalisés :

- Mise à disposition de matériel adapté (matériel informatique, fauteuils, etc.).
- Utilisation de solutions numériques pour faciliter l'apprentissage (vidéos sous-titrées, plateformes d'apprentissage accessibles, etc.).

5. Suivi et accompagnement personnalisé

5.1. Suivi individualisé des apprenants

Un suivi personnalisé est proposé aux apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation. Un référent handicap est désigné au sein de l'organisme pour assurer l'accompagnement et veiller à ce que les aménagements prévus soient bien mis en place.

Ce référent, adhérent au réseau de l'AGEFIPH, met régulièrement à jour ses connaissances et compétences en matière de gestion du handicap via notamment le suivi de webinaires dédiés.

5.2. Bilans réguliers

Des bilans réguliers sont réalisés pour évaluer la satisfaction des apprenants et leur progression. Ces bilans permettent d'adapter les aménagements si nécessaire.

6. Évaluation de la Formation et Accessibilité

6.1. Évaluation des dispositifs d'accompagnement

L'accessibilité des formations pour les personnes en situation de handicap fait l'objet d'une évaluation régulière afin de mesurer l'efficacité des aménagements et d'identifier des axes d'amélioration.

6.2. Retour des participants

Un système de retour d'expérience est mis en place, permettant aux apprenants en situation de handicap de donner leur avis sur l'accueil, l'adaptation des formations et les aménagements proposés. Ces retours sont pris en compte pour améliorer la qualité des services.

7. Collaboration avec les Acteurs Externes.

7.1. Partenariats avec les acteurs du handicap

L'organisme travaille en collaboration avec des partenaires spécialisés (AGEFIPH, CAP EMPLOI) pour optimiser l'accueil des personnes en situation de handicap et mettre en place des solutions adaptées.

7.2. Recherche de financements

Lorsque cela est nécessaire, des solutions de financement spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont recherchées, afin de garantir l'accès à la formation, notamment par le biais d'aides et de subventions spécialisées.

8. Suivi Post-Formation

8.1. Accompagnement à l'insertion professionnelle

Après la formation, un accompagnement peut être proposé pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (*recherche d'emploi, préparation à l'entretien, suivi post-formation, etc.*).

Conclusion

Cette procédure a pour objectif d'assurer un accueil respectueux et adapté des personnes en situation de handicap, en garantissant des conditions de formation optimales pour leur réussite. Elle s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration et de conformité aux exigences du référentiel QUALIOPI.

Pour toute demande ou besoin, n'hésitez pas à contacter **par mail** notre référent handicap via l'adresse suivante : formationfiteco@fiteco.com.

Notre politique handicap est également accessible sur notre **site internet** : <https://www.fiteco.com/formations/#politique-handicap>

Les contacts HANDICAP en région sont à retrouver en annexe à ce document si besoin.

Responsable de la procédure :

Manon MIKOLAJEK





VOS CONTACTS EN REGION

11/03/2025

REGION		CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Auvergne Rhône-Alpes		Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	Contact Par mail uniquement	rhf-ara@agefiph.asso.fr
Antilles / Guyane :				
Martinique		Véronique ADONAI Marie-Alice KICHENIN	05 96 71 11 04 06 96 08 68 63	rhfmartinique@agefma.fr
Guyane		Cayenne : Mathieu MOREL Kourou : Nathalie LAMY Saint Laurent du Maroni : Sabrina BEN YOUNES	06 94 95 79 29	rhf-guyane@lvconsultants.fr
Guadeloupe		Gwladys FELER	06 90 65 05 15	rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr
Bourgogne Franche-Comté		Bruno STERLIN	Contact Par mail uniquement	rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Bretagne		Apolline GIVAUDAN	Contact Par mail uniquement	rhf-bretagne@agefiph.asso.fr
Centre-Val de Loire		Marine BISCH Justine POIGET	Contact Par mail uniquement	rhf-cvl@agefiph.asso.fr
Corse	Haute-Corse	Nathalie MORDICONI	06 28 58 71 33	contact@rhf-corse.fr
	Corse-du-Sud	Alexandra CONSTANTINOS	06 72 79 24 43	Site : www.rhf-corse.fr
Grand Est		Estelle FLEUR Séverine MEON	06 76 57 21 68 07 85 22 70 99	rhf-grand-est@agefiph.asso.fr
Hauts-de-France		Chloé STELMASZAK	03 22 54 26 80 9h à 12h et 14h à 17h Sauf le mercredi	rhf-hdf@agefiph.asso.fr Site : www.rhf-hdf.fr
Ile-de-France		Elsa MAALOUF (75) Sylvie CIMENI (92) Emilie ROLO (77 & 94) François LAMBERT (78 & 91) Eléonore LE BARS (93 & 95)	Contact Par mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
La Réunion Mayotte		Julie ARGINTHE	06 93 99 41 64	rhf-lareunion-mayotte@agefiph.asso.fr
Normandie		Pascale LOBREAU Laure RENARD	02 31 93 64 86	accueil.rhf@rhf-normandie.fr
Nouvelle Aquitaine		Cathy DENDIEVEL Emmanuelle LAW-LEE	05 57 29 20 12	accueil@crfh-handicap.fr
Occitanie		Valérie BESANGER Valérie DELBREIL Cécile MARIN	05 62 47 88 38	rhf-occitanie@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire		Isabelle VALEAU	02 40 48 30 66	rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Delphine HAMEL Florence FRANCOIS Sabrina MUNSCH Éric TROUART	04 42 93 15 50	rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr Site : www.rhf-paca.fr/